



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 074-217400761-20250626-D25_20-DE

S²LOW

Nombre de conseillers :
En exercice **18**
Présents **10**
Votants **13**

L'an deux mille vingt cinq, le 19 juin
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le
13 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de
M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET,
Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Michel
SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Marlène CHAFFARD, Isabelle
JOYE

Pouvoirs : Jacqueline PECORARO à Christian BOCQUET, Brigitte BARRET
à Marlène CHAFFARD, Jean BARDET à Michel SOCQUET-
CLERC

Absents : Jean BARDET, Brigitte BARRET, Valérie STEFANUTTI, Oliver
COUET, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE, Jacqueline
PECORARO, Guy PHILIPPE

25/20

Secrétaire de séance :
Christian BOCQUET

Objet :

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Vu le Code Electoral,

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire et rapporteur, propose au Conseil Municipal de contracter auprès d'un établissement bancaire une ouverture de crédit à court terme de 500 000 € sur une durée de 12 mois, destinée à faciliter l'exécution budgétaire et pallier à l'extension de l'école primaire et maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander au CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE l'attribution d'une ligne de crédit à court terme, d'un montant de 500 000 Euros **pour une durée de 12 mois**, aux conditions ci-après annexées.
Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune, et au plus tard à l'échéance.
- **DE PRENDRE** l'engagement :
 - d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
 - d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget).
- de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.
- **DE CONFERER**, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées
 - d'affecter les ressources procurées par ce concours, en trésorerie (hors budget).
 - de créer et de mettre en recouvrement, pendant toute la durée du court terme, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Le secrétaire de séance
Christian BOCQUET

Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves GUILLOTTE



Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,